

La lettre de VERGETOT

2026

Mairie de Vergetot
1 place Saint Pierre l'Eglise
76280 VERGETOT

☎ : 02.35.27.21.76

@ : contact@vergetot.fr

🌐 : <https://www.vergetot.fr>

📘 "Commune de Vergetot"

Inscrivez-vous à la newsletter
sur notre site internet dès maintenant...



HORAIRES DE PERMANENCE DE LA MAIRIE :

Lundi de 17H30 à 19H00 : administratif hors urbanisme.

Mercredi de 10H00 à 12H00 : uniquement sur rendez-vous avec M. le Maire.

Jeudi de 18H00 à 19H00 : **réservé uniquement à l'urbanisme.**

COORDONNÉES DE VOTRE ÉQUIPE MUNICIPALE :

Monsieur le Maire : **Olivier VALIN** (06.32.63.80.28)

Ses adjoints :

1^{er} : Sylvain LEBAS
(06.60.99.45.31)

2^{ème} : Maryse BOURRIER
(06.31.13.45.92)

3^{ème} : Vincent GRIEU
(06.20.58.64.54)

et son équipe municipale :

Albane CHANCELLIER
Sandrine LECOQ
Aline POLET
Luc RICHOU

Jean-Luc HODIERNE
Béatrice LLOBET
Olivier POISSON



Le mot du Maire

Chères Vergetotaises, chers Vergetotais,

C'est avec un réel plaisir que je vous retrouve à travers notre Gazette.

Notre commune continue d'avancer grâce à l'engagement de nos élus et de nos agents communaux. Notre ambition reste la même, répondre aux besoins de tous en respectant les promesses de notre profession de foi tout en gardant un budget en équilibre.

Chaque projet, qu'il soit modeste ou ambitieux, répond à la même volonté améliorer le quotidien de chacun dans le respect de nos valeurs et de nos finances. La pose d'une bâche à incendie route des hêtres ainsi que la refonte de notre place pour plus de sécurité en témoignent.

D'autres projets sont à l'étude : création d'un chemin le long de la départementale route du carreau, sécurisation des hameaux et exhumation des tombes. Tout ceci afin d'améliorer le quotidien de chacun.

Les différentes périodes de canicule que nous avons subies cet été ont permis de mettre en valeur la responsabilité de chacun. Je vous en remercie.

Je vous souhaite une excellente lecture de ce journal, une belle rentrée à toutes et tous, et de très agréables moments dans notre commune.

Avec tout mon dévouement,

Votre Maire, Olivier VALIN



Dates à retenir

Tickets Sport, Art et Culture 2026

Remise le mardi 10 novembre 2026 à 18h00 à la salle des Fêtes

Voir fiche d'inscription jointe

Cérémonie du 11 Novembre 2026

L'équipe municipale vous invite à la commémoration de l'Armistice de la Grande Guerre de 1914-18.

Mercredi 11 Novembre 2026 à 11h15 devant le monument aux Morts.

A l'issue de la cérémonie, le verre de l'amitié sera offert à la salle des Fêtes.

Repas des Aînés

Le Conseil Municipal de Vergetot a le plaisir d'inviter nos aînés au traditionnel repas qui aura lieu dans la salle des Fêtes de Vergetot.

Dimanche 22 novembre 2026 à 12h30.

Un courrier personnel vous parviendra ultérieurement.

Fête de Noël

Notre église sera ouverte et éclairée du samedi 19 décembre au vendredi 25 décembre de 17h00 à 19h00. Venez voir la crèche de Noël.

Vœux du maire

L'équipe municipale vous invite à la traditionnelle cérémonie des vœux du maire

Dimanche 10 Janvier 2027 à 11h00 à la salle des Fêtes.



Les projets

Afin de limiter nos dépenses de fonctionnement,
le centre bourg passe aux LEDS

Renforcement du pilier du Calvaire

Pose d'attaches vélos sur la place de l'Église

Amélioration de la sécurité de la traversée du
bourg

Discussion en vue de la création d'un chemin
piétonnier du Calvaire à l'entrée du bourg

Mise en place d'un distributeur de pain sur
la place de l'église

Concerts chorale dans l'église

Les travaux

Rénovation de la place de l'église avec un quai sécurisé pour le transport des enfants

Remise en conformité du croisement routes du Calvaire, de l'Esse et de la Cavée

Aménagement au croisement routes de la Plaine, des Hêtres, du Prieuré et impasse du Horsain afin de réduire la vitesse

Aménagement route de Blésimare afin de réduire la vitesse



Du nouveau sur Vergetot !

Vie associative



Des cours de YOGA

mardi de 9h00 à 10h30

mardi de 18h00 à 19h30

à la salle des fêtes

Tél : 06.25.95.70.77

Séances de QI GONG

lundi de 18h30 à 20h00

à la salle des fêtes

Tél : 06.58.44.27.51



Sécurité & services

Frelon asiatique

Le frelon asiatique, reconnaissable à son corps sombre et à ses pattes jaunes, est présent dans notre commune. Ce prédateur menace nos abeilles et peut représenter un danger pour l'homme en cas de piqûre, surtout si l'on est allergique.

Ne détruisez jamais un nid vous-même. Cela peut être dangereux. **Contactez la mairie.**

Au début du printemps, la reine construit un premier nid. C'est le bon moment pour **installer des pièges** et limiter le nombre de frelons.

DANGERS DU FRELON ASIATIQUE

ESPÈCE INVASIVE Menace pour la biodiversité locale 	DANGER POUR L'HUMAIN Peut provoquer des piqûres douloureuses et des réactions allergiques graves 		
DANGER POUR LES ABEILLES Prédation importante affaiblissant les ruches et la production de miel 	IMPACT SUR LA BIODIVERSITÉ Prédation d'insectes pollinisateurs et autres espèces auxiliaires 	DANGER DES NIDS Nids souvent installés en hauteur ou près des habitations. Risque d'attaque en cas de dérangement. 	PROPAGATION RAPIDE Reproduction rapide et colonisation de nouveaux territoires

NE PAS APPROCHER UN NID DE FRELONS !

SIGNALER LA PRÉSENCE D'UN NID AUX AUTORITÉS LOCALES OU À UN PROFESSIONNEL

PROTÉGEONS LES ABEILLES, NOTRE ENVIRONNEMENT ET NOTRE SÉCURITÉ

DANGERS DU MOUSTIQUE TIGRE

ESPÈCE INVASIVE Implanté en France depuis 2004. Se répand rapidement sur le territoire. 	DANGER POUR LA SANTÉ HUMAINE Peut transmettre des maladies graves : dengue, chikungunya, Zika, fièvre jaune. 		
PIQÛRES AGRESSIVES Pique surtout le jour, principalement le matin et en fin d'après-midi. 	GÊNE ET NUISANCES Piqûres fréquentes et douloureuses. Perturbe les activités extérieures. 	REPRODUCTION RAPIDE Ponte ses œufs dans de petites quantités d'eau stagnante. Cycle de développement très court. 	TRÈS PETIT ET DISCRET Rayé noir et blanc. Silencieux, il se fait facilement oublier.
PRÉSENT PARTOUT Vit au plus près des habitations : jardins, balcons, terrasses... 			

SUPPRIMEZ LES EAUX STAGNANTES !
 Videz, couvrez, rangez.

PROTÉGEZ-VOUS
 Utilisez des répulsifs, portez des vêtements couvrants, installez des moustiquaires.

AGISSONS ENSEMBLE POUR LIMITER SA PROLIFÉRATION ET PROTÉGER NOTRE SANTÉ

Moustique Tigre

Le moustique tigre, reconnaissable à ses rayures noires et blanches, s'installe progressivement dans notre région.

Si vous voyez un moustique tigre signalez-le en mairie ou sur le site officiel :

<https://signalement-moustique.anses.fr>



Destruction des nids de guêpes ou frelons

Pour toute demande de destruction de nid,
vous devez contacter directement
la société «Guêpes 76»,
soit par téléphone au 06-27-75-96-55,
soit par mail : allo-guepe76@sfr.fr

**La commune prend en charge les
deux premières interventions
effectuées chez chaque propriétaire
(hors abeilles et bourdons)**

Les nids situés sur le domaine public
seront pris en charge par la commune.

Rappel des comportements généraux en période de canicule

Lors des périodes de canicule, il est important de renforcer sa vigilance et d'appliquer les recommandations de prévention, en portant une attention particulière aux plus vulnérables : personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunes enfants, personnes souffrant de pathologies chroniques et personnes isolées.



- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appeler un médecin
- Contacter la mairie pour les personnes ayant besoin d'aide
- Rendre régulièrement visite (au moins deux fois par jour) aux personnes âgées, isolées ou souffrant de maladies chroniques
- Accompagner les personnes âgées dans un endroit frais
- Préserver les enfants d'une exposition à la chaleur, y compris dans les véhicules
- Pendant la journée, fermer volets, rideaux et fenêtres
- Aérer les logements durant la nuit
- Utiliser ventilateur et/ou climatiseur lorsque cela est possible
- Se rendre dans un lieu frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas, équipements publics...) au moins trois heures par jour
- Mouiller son corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains
- Lors des baignades, soyez vigilants : privilégiez toujours les zones de baignade autorisées et surveillées, surveillez de manière permanente les plus jeunes, faites attention aux chocs thermiques et au risque d'insolation
- Boire au moins 1,5 litre d'eau par jour, même sans sensation de soif
- Continuer à manger normalement
- Limiter la consommation d'alcool
- Éviter de sortir aux heures les plus chaudes
- En cas de sortie, porter un chapeau et des vêtements légers
- Limiter les activités physiques et sportives
- Portez également une attention particulière aux animaux

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INFORMATION ÉLU
#PRÉSENTPOURLESÉLUS
Commune de : 76734 VERGETOT

Période P-1 : 01 / 2024 à 12 / 2024
Période P : 01 / 2025 à 12 / 2025

Gendarmerie
NATIONALE

de jour

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

P-1

P

Nombre total d'infractions 28 28

Dont infractions stupéfiants-Alcool 1 2

Total Heures de sécurité routière 61 56

Nombre d'accidents corporels 0 0

Nombre de Tués 0 0

Nombre de Blessés 0 0

INTERVENTION

P-1

P

Nombre total d'interventions 22 18

Dont différends Violences intrafamiliales 3 0

Dont accidents de circulation routière 7 5

Dont tapages 0 0

Dont divagations 0 0

Dont ivresses publiques et manifestes 0 0

DÉLINQUANCE

Données PN+GN

P-1

P

Atteintes volontaires à l'intégrité physique 2 0

Atteintes aux biens 4 3

Dont Cambrillages 2 3

Dont Vols liés aux véhicules 2 0

Destructions et dégradations 0 0

Dont dépôt d'ordures ou déchets 0 0

PRÉVENTION

P-1

P

Actions de prévention en heures / gendarme 2 0

PRÉSENCE

P-1

P

Total heures / gendarme sur la commune 219 291

PRENDRE PRÉSENT

vie locale

Plantation d'arbres

Bien plus que de simples éléments du paysage, les arbres rendent de nombreux services au quotidien.

Ainsi, dans le cadre du plan nature et biodiversité, **le Havre Seine Métropole apporte une aide par plant commandé**, dans la limite de 100 plants aidés par bénéficiaire et des 5 000 premiers arbres commandés pour le territoire.

Vous trouverez en mairie ou sur notre site internet le bon de commande d'arbres et d'arbustes pour la campagne 2026.

Privilégiez les arbres dont les racines vont en profondeur. Ils résistent mieux au vent et trouvent plus facilement l'eau dans le sol pendant les périodes de sécheresse.



Entretien de notre patrimoine naturel



Élagage des arbres

La taille des arbres se fait souvent entre **novembre et mars** quand l'arbre est au repos.

☒ Il est préférable de faire une taille douce pour respecter l'arbre.

Taille des haies

La meilleure période pour les tailler est de **septembre à février** quand il ne gèle pas.

🕒 Entre **mars et août**, les oiseaux peuvent faire leur nid dans les haies et les arbres. Pour protéger les oiseaux, évitez les grosses tailles pendant cette période.

Dans le cadre de notre **PLUi** (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), rappel des prescriptions sur notre commune associées aux **arbres remarquables, aux vergers, aux haies et alignements d'arbres**.

- Les coupes et abattages sont uniquement autorisés pour des motifs d'ordre sanitaire ou de sécurité des personnes et des biens.
- Tout abattage implique une nouvelle plantation d'arbre de même variété ou en essence locale, à proximité immédiate de l'arbre abattu.

Les travaux évitent autant que possible la période de nidification des oiseaux qui se situe généralement entre le **15 mars** et le **31 juillet**. Avant tous travaux, renseignez-vous en mairie.



Bien Vivre Ensemble

Brûlage des déchets verts et des autres ordures ménagères

C'est interdit, partout et pour tout le monde!

Le Règlement Sanitaire Départemental (article 84), Code de l'Environnement (annexe II de l'article R541-8, le Code de la Santé Publique (article 7 du décret 2003-462).
Si on passe outre, la personne devra s'acquitter d'une amende de 450 €.

Entretien des abords des propriétés

Il est rappelé que pour le bien de tous, les abords des propriétés doivent être entretenus afin de ne pas empiéter sur la voie publique ou chez les voisins.

Lutte contre le bruit et le voisinage

Par arrêté préfectoral du 16 octobre 2017 dans le département de la Seine-Maritime, les activités bruyantes, effectuées **par des particuliers**, telles que la rénovation, le bricolage et le jardinage, réalisées à l'aide d'outils ou d'appareils tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnières, compresseurs à air ou haute pression, etc., susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectuées, sauf intervention urgente, à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 20h
- les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Nous attirons également votre attention sur l'usage dans les jardins des enceintes d'extérieur. Vos goûts musicaux ne sont pas forcément ceux de vos voisins 😊.

Un chien qui aboie, c'est normal ! Un chien qui aboie sans arrêt, cela ne l'est plus...

PLUi : Avant vos travaux, ayez le bon réflexe !

Pensez à effectuer vos déclarations de travaux en mairie ou sur le site <https://gnau.lehavreseinemetropole.fr/gnau/> avant de démarrer votre projet (clôtures, toitures, façades, etc.) et avant de signer vos devis.

- ✓ Une démarche simple et rapide
- ✓ Un projet en toute conformité
- ✓ Plus de sérénité au quotidien

Anticiper vos démarches, c'est éviter les désagréments.

Lors de vos aménagements des abords de constructions, pensez également à respecter **la surface d'espace libre de pleine terre et le coefficient de végétalisation**. Les eaux pluviales (EP) doivent être gérées sur la parcelle, c'est-à-dire sans rejet chez les voisins ou sur le domaine public ou dans les réseaux.



Etat civil

en 2025

Naissances : 2

Nous souhaitons la bienvenue à Alba et Lise



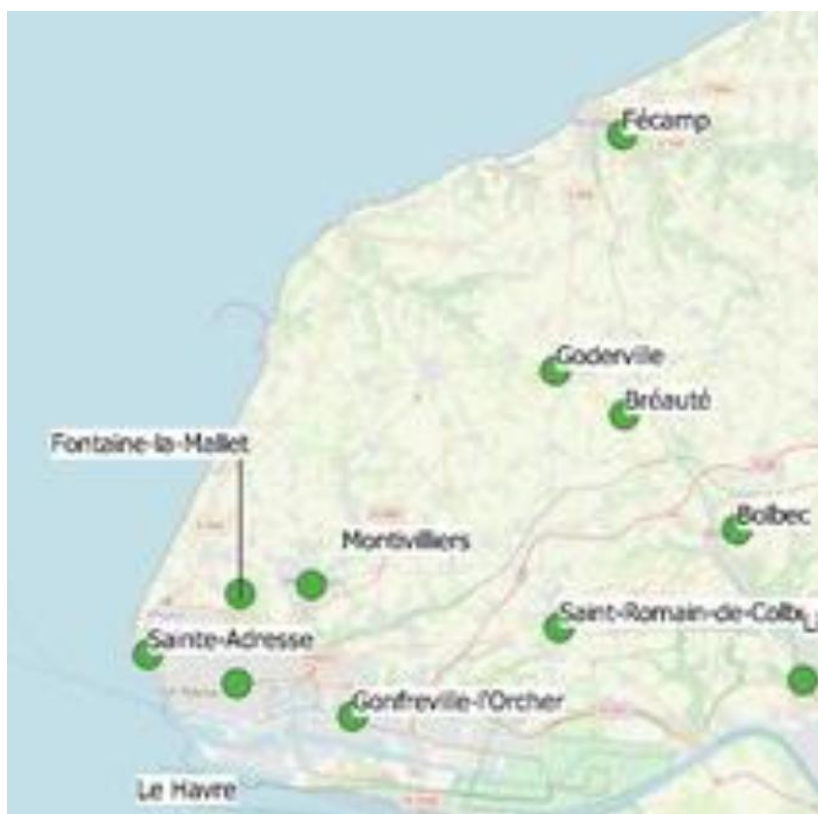
Décès : 0

Mariages : 2

PACS : 2

Passeports et CNI

<https://www.seine-maritime.gouv.fr/Demarches/Carte-nationale-d-identite#!/particuliers/page/N358>





Numéros utiles

- Enfance maltraitée : 119
- Samu : 15
- Pompiers : 18
- Gendarmerie Criquetot : 02.35.27.20.17
- Médecin de garde : 116 - 117
- Maltraitance : 3133
- Numéro d'urgence pour les personnes ayant des difficultés à entendre ou à parler : 114



À vos agendas !

Ticket sport, art et culture	Mardi 10 novembre 2026 à 18h00 à la salle des Fêtes
Cérémonie du 11 Novembre	Mercredi 11 Novembre 2026 à 11h15 devant le monument aux Morts
Repas des aînés	Dimanche 22 novembre 2026 à 12h30 à la salle des Fêtes
Vœux du maire	Dimanche 10 Janvier 2027 à 11h00 à la salle des Fêtes

YOGA	Mardi de 9h00 à 10h30 et de 18h00 à 19h30 à la salle des Fêtes
QI GONG	Lundi de 18h30 à 20h00 à la salle des Fêtes



Horaires transports

Vous pouvez les retrouver sur :

<https://www.lehavreseinemetropole.fr/amonservice/transports-scolaires>

COLLEGE L'OISEAU BLANC - CRIQUETOT L'ESNEVAL										
Année scolaire 2026-2027			ALLERS				RETOURS			
			LMJ.V		Me		LMJ.V		Me	
OB1	BENOUVILLE	Ecole	7:20	8:15	7:20	8:15	16:40	17:35	11:45	12:40
		Bout de la Ville	7:21	8:16	7:21	8:16	16:39	17:34	11:44	12:39
	ETRETAT	Gare	7:27	8:22	7:27	8:22	16:33	17:28	11:38	12:33
		Mairie	7:29	8:24	7:29	8:24	16:31	17:26	11:36	12:31
		Le Grandval	7:31	8:26	7:31	8:26	16:29	17:24	11:34	12:29
		Camping Le Grandval	7:32	8:27	7:32	8:27	16:28	17:23	11:33	12:28
	BORDEAUX SAINT CLAIR	La Tourniole	7:34	8:29	7:34	8:29	16:26	17:21	11:31	12:26
	PIERREFIQUES	Le Bois	7:36	8:31	7:36	8:31	16:24	17:19	11:29	12:24
	VILLAINVILLE	Mairie - Ecole	7:39	8:34	7:39	8:34	16:21	17:16	11:26	12:21
	CRIQUETOT L'ESNEVAL	Collège L'Oiseau Blanc	7:50	8:45	7:50	8:45	16:10	17:05	11:15	12:10
OB2	FONGUEUSEMARE	Le Bourg	7:30	8:25	7:30	8:25	16:28	17:23	11:33	12:28
		Le Mont Rôti	7:32	8:27	7:32	8:27	16:26	17:21	11:31	12:26
	CUVERVILLE	Livre de Beurre	7:42	8:37	7:42	8:37	16:17	17:12	11:22	12:17
		Marc Allégret	7:44	8:39	7:44	8:39	16:15	17:10	11:20	12:15
		Le Fond des Bois	7:45	8:40	7:45	8:40	16:14	17:09	11:19	12:14
	CRIQUETOT L'ESNEVAL	Collège L'Oiseau Blanc	7:50	8:45	7:50	8:45	16:10	17:05	11:15	12:10
OB3	BORDEAUX SAINT CLAIR	Salle Polyvalente	7:23	8:18	7:23	8:18	16:37	17:32	11:42	12:37
		La Cour à Quatre	7:24	8:19	7:24	8:19	16:36	17:31	11:41	12:36
		Le Manoir	7:26	8:21	7:26	8:21	16:34	17:29	11:39	12:34
	LE TILLEUL	Eglise	7:35	8:30	7:35	8:30	16:25	17:20	11:30	12:25
	BEAUREPAIRE	La Forge	7:40	8:35	7:40	8:35	16:20	17:15	11:25	12:20
	GONNEVILLE LA MALLET	Faidherbe	7:44	8:39	7:44	8:39	16:16	17:11	11:21	12:16
	CRIQUETOT L'ESNEVAL	Collège L'Oiseau Blanc	7:50	8:45	7:50	8:45	16:10	17:05	11:15	12:10
OB4	LE TILLEUL	La Moyennerie	7:22	8:16	7:22	8:16	16:33	17:28	11:38	12:33
	LA POTERIE CAP D'ANTIFER	Mairie	7:24	8:18	7:24	8:18	16:31	17:26	11:36	12:31
	SAINT MARIE AU BOSQ	Mairie - Ecole	7:28	8:22	7:28	8:22	16:27	17:22	11:32	12:27
		Route de Gonnevill	7:31	8:25	7:31	8:25	16:26	17:21	11:31	12:26
		Le Haut de la Paroisse	7:36	8:27	7:36	8:27	16:18	17:13	11:23	12:18
	BEAUREPAIRE	Mairie - Ecole	7:39	8:30	7:39	8:30	16:21	17:16	11:26	12:21
	SAINT JOUIN BRUNEVAL	Le Monceau aux Chiens	7:43	8:36	7:43	8:36	16:16	17:11	11:21	12:16
	CRIQUETOT L'ESNEVAL	Collège L'Oiseau Blanc	7:50	8:45	7:50	8:45	16:10	17:05	11:15	12:10
OB5	SAINT JOUIN BRUNEVAL	La Forge (1)	7:28	8:26	7:28	8:26	16:21	17:16	11:26	12:21
		Mairie	7:31	8:29	7:31	8:29	16:24	17:19	11:29	12:24
		Les Iris	7:34	8:32	7:34	8:32	16:27	17:22	11:32	12:27
	HEUQUEVILLE	Les Cinq Balles	7:36	8:34	7:36	8:34	16:29	17:24	11:34	12:29
	GONNEVILLE LA MALLET	La Gonnevillaise	7:41	8:39	7:41	8:39	16:18	17:13	11:23	12:18
	ANGLESQUEVILLE L'ESNEVAL	La Grande Mare	7:45	8:43	7:45	8:43	16:14	17:09	11:19	12:14
	CRIQUETOT L'ESNEVAL	Collège L'Oiseau Blanc	7:50	8:48	7:50	8:48	16:10	17:05	11:15	12:10
(1) Car n°5 - Arrêt "La Forge" : prise en charge et dépose rue Julien Argentin (à proximité de l'abri voyageur en bois)										
OB6	HEUQUEVILLE	Versailles	7:28	8:26	7:28	8:26	16:28	17:23	11:33	12:28
		Le Pressoir	7:33	8:31	7:33	8:31	16:25	17:20	11:30	12:25
		Saint Hubert	7:36	8:34	7:36	8:34	16:22	17:17	11:27	12:22
	GONNEVILLE LA MALLET	Faidherbe	7:45	8:43	7:45	8:43	16:15	17:10	11:20	12:15
	CRIQUETOT L'ESNEVAL	Collège L'Oiseau Blanc	7:50	8:48	7:50	8:48	16:10	17:05	11:15	12:10
OB7	ANGERVILLE L'ORCHER	Le Prunier	7:28	8:23	7:28	8:23	16:31	17:26	11:36	12:31
		Le Petit Blésimare	7:32	8:27	7:32	8:27	16:26	17:21	11:31	12:26
		Le Chesnay	7:33	8:28	7:33	8:28	16:24	17:19	11:29	12:24
		Mairie (1)	7:37	8:32	7:37	8:32	16:21	17:16	11:26	12:21
	CRIQUETOT L'ESNEVAL	Collège L'Oiseau Blanc	7:50	8:45	7:50	8:45	16:10	17:05	11:15	12:10
(1) Car n°7 - Arrêt "Mairie" : prise en charge et dépose côté abri										
OB8	SAINT MARTIN DU BEC	Le Bourg	7:30	8:25	7:30	8:25	16:29	17:24	11:34	12:29
		Route des Indes (rte de Croismare)	7:32	8:27	7:32	8:27	16:27	17:22	11:32	12:27
	TURRETOT	La Forge	7:34	8:29	7:34	8:29	16:25	17:20	11:30	12:25
		Ecuquetot La Bouillotte	7:37	8:32	7:37	8:32	16:23	17:18	11:28	12:23
	HERMEVILLE	Mairie - Ecole	7:41	8:36	7:41	8:36	16:19	17:14	11:24	12:19
	VERGETOT	Mairie - Ecole	7:46	8:41	7:46	8:41	16:14	17:09	11:19	12:14
	CRIQUETOT L'ESNEVAL	Collège L'Oiseau Blanc	7:50	8:45	7:50	8:45	16:10	17:05	11:15	12:10
OB9	ANGLESQUEVILLE L'ESNEVAL	Bourg	7:37	8:32	7:37	8:32	16:23	17:18	11:28	12:23
	TURRETOT	La Forge	7:42	8:37	7:42	8:37	16:17	17:12	11:22	12:17
		La Régie	7:46	8:41	7:46	8:41	16:14	12:09	11:19	12:14
		Mondeville	7:48	8:43	7:48	8:43	16:12	17:07	11:17	12:12
	CRIQUETOT L'ESNEVAL	Collège L'Oiseau Blanc	7:50	8:45	7:50	8:45	16:10	17:05	11:15	12:10



Ecole de TURRETOT

Année scolaire 2026-2027			ALLERS
			L.M.J.V.
EcTu1	VERGETOT	Mairie - Ecole (Place de l'Eglise) <i>Prise en charge des élèves et de l'accompagnateur</i>	08:00
	HERMEVILLE	Mairie-Ecole	08:15
	TURRETOT	Ecole	08:20
	VERGETOT	Mairie - Ecole (Place de l'Eglise) <i>Dépose de l'accompagnateur</i>	08:35

Année scolaire 2026-2027			RETOURS
			L.M.J.V.
EcTu1	VERGETOT	Mairie - Ecole (Place de l'Eglise) <i>Prise en charge de l'accompagnateur</i>	16:00
	TURRETOT	Ecole	16:15
	HERMEVILLE	Mairie-Ecole	16:25
	VERGETOT	Mairie - Ecole (Place de l'Eglise) <i>Dépose des élèves et de l'accompagnateur</i>	16:40